

Une lacune sensible et que remarqueront tous ceux qui s'occuperont du sujet, c'est que nous n'avons pas, comme en France, les explications des auteurs même de la codification pour aider et faciliter les recherches. Nous n'avons ici rien d'analogue aux discussions du Conseil d'Etat et aux discours des orateurs du Tribunal, à moins que l'on veuille leur comparer les rapports des codificateurs en tête de chaque livre du Code. Mais il est évident que s'il y a analogie, elle est bien faible. Nous reconnaissons aux rapports le mérite qui leur revient, mais nous sommes forcés d'avouer que messieurs les codificateurs nous ont laissés dans une ignorance complète quand aux procès-verbaux de leurs séances.

Sans doute, ces messieurs ont eu leurs motifs pour en agir ainsi, motifs qu'il ne nous appartient pas d'apprécier, mais, comme avocat, qu'il nous soit permis de signaler cette lacune, qui placera toujours nos commentateurs Canadiens dans une position bien plus défavorable que celle des Commentateurs français qui, eux, ont ces discussions, ces procès-verbaux pour les guider dans leurs recherches afin de connaître quel est l'esprit du législateur.

Avec quel bonheur ne devons-nous donc pas accueillir l'œuvre de l'Honorable M. le Juge Loranger, ce magistrat éclairé et si éminemment qualifié à répandre sur tout le corps de notre droit, cette vive lumière qui caractérise toujours les productions de l'écrivain de talents.

La *Revue Légale*, un distributeur mensuellement à ses lecteurs les prémices du travail de l'Hon. Juge, rend un service important au pays entier et pour lequel tout citoyen doit lui en être reconnaissant.

Il serait ici superflu de faire l'éloge d'un homme qui, après avoir préléudé par de fortes études, de beaux succès comme avocat, orateur, homme de lettres, prouve maintenant, par son exemple, l'utilité des travaux du juriconsulte pour bien remplir ceux de la magistrature.

Si nous saisissons la pensée de l'Hon. écrivain, son œuvre est destinée à remplir et à suppléer beaucoup à la lacune qui existe dans notre droit et que nous signalions, il y a un instant. Le titre de l'ouvrage nous indique un commentaire suivi d'après l'ordre du Code, nous promet un travail dans le genre de celui des Duranton, Marcadé, Toullier, Demolombe, et à juger de la suite du commentaire par les heureux commencement que nous connaissons déjà, sans faux orgueil, sans préjugé national, nous ne craignons pas d'affirmer qu'il soutiendrait une comparaison flatteuse avec ces productions remarquables.

Le travail qui joint la profondeur des vues à la noblesse du style, sera, par la richesse de ses développements sur chaque question, par la clarté de l'exposition, et parce qu'il vise toujours à l'utilité pratique, d'une importance majeure pour tous ceux qui s'occupent de la science du droit.

Nous ne saurions donc que féliciter l'Hon. Juge, de la bonne idée qu'il a mise en pratique, et nous ne doutons aucunement que le succès qui couronnera cette œuvre, confirmera d'avantage le juste tribut d'hommage que nous rendons aujourd'hui aux talents et à la science laborieuse du savant magistrat qui en est l'auteur.

CHS. C. DE LORIMIER.

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

À l'occasion du vote sur le plébiscite, le pape a dit des choses très-flatteuses en faveur de Napoléon III. Il a fait observer aux évêques français que c'est grâce à l'efficace protection de l'Empereur des Français, ayant à cœur de justifier son titre de fils aîné de l'Église, que le Concile peut aujourd'hui délibérer en toute liberté et sécurité, malgré les efforts qu'ont tentés d'autres puissances catholiques pour empêcher sa réunion et ses délibérations.

Sa Sainteté a ajouté que l'Église ne pouvait que faire des vœux ardens pour l'affermissement de la dynastie napoléonienne et que le clergé français devait user de toute son influence pour faire voter le plébiscite.

Le complot formé contre la vie de l'empereur est complètement découvert. C'est surtout grâce à l'arrestation d'un nommé Bourguignon a obtenu ce résultat. On a trouvé sur lui de fortes sommes d'argent et une lettre de Gustave Flourens, l'un des principaux chefs de la conspiration. Il portait aussi sur lui une lettre écrite par lui-même et adressée à Flourens dans laquelle il lui demandait de l'argent et l'avertissait que l'implication aurait lieu le 29 au soir, qu'il était prêt.

Bourg a fait des aveux complets. On a arrêté un certain nombre d'autres personnes chez B. Roussel, autre chef, on a saisi une caisse de bombes, de la poudre explosive ainsi que la recette pour sa préparation.

Cette affaire est extrêmement sérieuse et l'on est déjà sur la trace de toutes ses ramifications.

Toutefois, malgré le grand nombre d'arrestations faites, on n'a de charges positives qu'à l'égard de sept ou huit personnes.

Bourg est un soldat déserteur du 7ème de ligne, il est âgé de 22 ans.

L'empereur, samedi, recevra l'annonce officielle du vote sur le plébiscite, et prononcera un discours dans lequel il exprimera au peuple sa gratitude et s'engagera de remplir toutes les aspirations libérales. La cérémonie dans cette occasion sera en tous points semblable à celle de l'ouverture des chambres. Les sénateurs, les députés, les membres du cabinet, les principaux officiers du gouvernement et les principaux dignitaires de la cour seront présents.

Le parti du centre gauche auquel appartenaient plusieurs des ministres qui on résigné dernièrement, va être reconstitué.

M. de Grammont est nommé ministre des affaires étrangères, M. Mige, ministre de l'Instruction Publique, et M. Plichon, ministre des travaux publics.

ANGLETERRE.

Dans la Chambre des Communes, le 18 courant, dans la discussion sur le bill accordant le droit de vote aux femmes, M. Bouvier ayant proposé que le bill fut renvoyé à six mois, les votes furent pris sur sa motion, et après plusieurs discours, tant pour que contre, le bill fut renvoyé à six mois par 126 voix de majorité. 19. Dans la Chambre des Lords, quatre voix de majorité empêchaient la seconde lecture du bill légalisant le mariage du beau-frère et de la belle-sœur.

Un député d'un caractère inquiet a demandé, dans les communes d'Angleterre, au gouvernement s'il est vrai qu'un corps de zouaves venant de Rome à Montréal avait offert ses services pour la Rivière-ouge, et s'il était d'opinion que dans les circonstances actuelles ces services devaient être acceptés.

M. Monsell, le sous-secrétaire des colonies, a répondu qu'il n'avait aucune information officielle à ce sujet, et que, dans

tous les cas, si une offre de ce genre avait été faite, au gouvernement canadien seul appartenait la décision.

La réponse est ce qu'elle devait être; mais nous parierions que le député interpellateur n'en a pas été satisfait.

ROME.

La discussion sur le petit catéchisme est finie, et celle de l'infailibilité du pape est commencée depuis quatre ou cinq jours. Les ultramontains s'attendent à une forte majorité. On dit qu'il y a maintenant à peu près cent évêques opposés à l'infailibilité.

On croit que la question sera décidée dans quelques jours.

ESPAGNE.

La pauvre Espagne est toujours dans un état irréparable. Impossible de trouver pareille situation.

Le conseil des ministres a offert la couronne à Serrano, et la Régence à Espartero qui a refusé disant qu'il était trop âgé; mais on pense que ce refus n'est pas définitif.

Le ministre Provot a déclaré que l'esclavage dans les colonies allait être aboli.

Le mariage civil a été légalisé ces jours derniers; 142 voix pour et 34 seulement contre.

AMÉRIQUE.

Le feu fait de grands ravages dans les bois, surtout dans les comtés de Sullivan et de Madison. On dit qu'il y a déjà pour \$15,000,100 de bois de brûlé. Les habitants de plusieurs places seront obligés de se retirer devant le feu.

Les feniens se concentrent en masse sur Duluth.

Les enrôlements se font dans le Minnesota et plusieurs feniens sont en route pour le Fort Garry.

Dans la Législature du Tennessee on a passé une loi prohibant le mariage entre les blancs et les noirs.

Les Indiens continuent toujours leur guerre à mort contre les américains. Ils tuent un grand nombre de travailleurs sur le chemin de fer du Pacifique.

Ils tirent une vengeance sanglante des souffrances inouïes que le peuple américain leur a fait souffrir. A. C.

SCÈNE D'INTÉRIEUR — Deux époux vivaient en paix; une blonde Allemande survient, et voilà la guerre allumée. Le nom du mari est Samuel Smith; il est marchand de charbon à Newark, dans Plane street. Mme Smith avait pris pour servante, il y a quelques temps, une Allemande que, peu de jours après, elle voulut congédier. Le mari s'y opposa. On eut recours au plébiscite; la femme vota oui, le mari vota non, la servante s'abstint et fut expulsée par Mme Smith, qui n'hésita pas à se proclamer majorité. Vaincu mais non convaincu, M. Smith devint irréconciliable, et pour donner un éclatant témoignage de la constance de ses opinions, représentées par la jeune Allemande, il partagea son exil et ne reparut pas au domicile conjugal.

Mercredi dernier, Mme Smith se trouvait dans un magasin de confiserie, no. 274, Plane street, quand M. Smith y entra, et, s'adressant à la confisicuse, lui défendit de continuer à entretenir des relations avec sa femme. Là-dessus, échange de récriminations entre les deux époux. Le mari, battu à plate couture dans cette guerre de mots, sort tout à fait des gonds et passe la parole à ses bottes. Furieuse de l'atteinte portée à sa dignité, Mme Smith lance un coco à la figure de son conjoint. Deuxième intervention de la botte matrimoniale, toujours au même endroit. La dame saisit un autre coco, le mari se sauve, mais pas assez vite pour éviter le projectile, qui lui endommage la nuque.

Des passants eurent alors le spectacle étrange d'un homme fuyant le long des rues, poursuivi par une dame qui le criblait d'injures et de cocos. Enfin M. Smith arrive à son bureau et s'y blottit; mais, avant qu'il eût le temps de s'y enfermer à clef, Mme Smith ouvre violemment la porte et entre à son tour. Pour la première fois depuis plusieurs semaines, les deux époux se trouvaient en tête à tête.

Le mari voulait parlementer, mais madame ne lui en laissa pas le temps. Ayant épuisé sa provision de cocos, elle substitua les poids destinés au passage du charbon; les blocs de fer massif voltigèrent autour de la tête du marchand. Il était en droit de croire sa dernière heure venue, quand arriva, par bonheur, son commis attiré par le sabbat. Les deux hommes réunirent leurs forces pour maîtriser la dame en colère, mais elle trouva encore moyen de prendre un pot à eau et de le briser en mille morceaux sur le crâne de son mari. A ce moment la porte du bureau s'ouvrit encore une fois et livra passage à la sœur de Mme Smith qui s'emparant d'une barre de fer, se jeta dans la mêlée et asséna deux coups du terrible instrument sur la tête du commis. Il tomba ensanglanté et privé de sentiment. Cette vue rendit le calme à tous les esprits et fit cesser la bataille.

M. Smith est assez grièvement blessé pour n'avoir pu encore quitter le lit. Son commis se lève, mais il porte et portera longtemps un bandeau sur la tête. Les deux dames ont eu pour tout mal leurs vêtements déchirés, car les coups de botte appliqués par le marchand de charbon ont été assez bénins pour ne laisser leur empreinte nulle autre part que dans le cœur vindicatif de sa femme.

Les héros de cette scène intime étant connus de tout Newark, on a tout mis en œuvre pour étouffer l'affaire. On a été jusqu'à mettre un revolver sur la gorge d'un journaliste en le menaçant de mort, s'il livrait l'aventure à la publicité. C'est pour cela que nous nous y sommes étendus un peu plus longuement peut-être que ne le comportait le sujet.

C. des E. U.

L'Opinion Nationale énumère les emblèmes de quelques fleurs de printemps, qui nous ont plongés dans une profonde rêverie.

La violette signifie modestie.

L'anémone hépatique, confiance, et la grande anémone, abandon.

La giroflée, beauté durable.

La pensée.

Le crocus, étoile du printemps.

La pervenche, souvenir, rappelle le morose et cependant bonhomme J. J. Rousseau.

La pâquerette, innocence.

Une femme vient d'exercer une vengeance terrible en Haut-Canada contre le séducteur de sa fille. Voyant que celui-ci ne voulait pas réparer sa faute et remplir ses promesses et engagements envers la jeune fille, elle alla le trouver et lui jeta à la figure de l'acide sulfurique; le malheureux est dans un état pitoyable: il perdra probablement la vue. La mère apprenant qu'un warrant allait être émané contre elle, s'est enfui.

FAITS DIVERS.

Le recensement de la ville de Rome pour l'année 1869, donne une augmentation de 3,154 sur l'année précédente. Il donne le chiffre de 504,678 âmes, dont 205,569 de sexe masculin, et 199,109 du sexe féminin. Le nombre des moines et des ecclésiastiques est de 6,400, et celui des religieuses de 5,210.

Les journaux de Rome nous apportent le récit d'un drame terrible qui ne le cède en rien aux meilleures inventions des auteurs dramatiques du bon vieux temps. Près de Viterbe, dans les Etats du Pape, un marchand de bestiaux revenant du marché s'arrêta quelques instants dans une auberge, où il eut l'imprudence de raconter ses affaires; il avait bien vendu et rapportait 5,000 francs à la maison. A peine s'était-il éloigné, la nuit tombant, qu'il fut attaqué par trois individus masqués. Il résista bravement, réussit à s'échapper et retourna en toute hâte à l'hôtellerie. L'aubergiste apprenant qu'il avait sauvé son trésor se montra plein de prévenances et lui donna sa plus belle chambre. Il allait s'endormir, songeant au danger qu'il avait couru, lorsqu'il entendit un bruit sourd sous sa fenêtre. L'imagination encore excitée, il se lève et entr'ouvre le volet. Il voit des hommes occupés à creuser une fosse, et entend bientôt une voix qui disait:—Dépêchez-vous, je vais monter et vous l'envoyer par la fenêtre.—A ces mots le marchand éperdu mais conservant sa présence d'esprit cherche une arme. Sa main rencontre une barre de fer, il se met derrière la porte et voit bientôt son hôte l'ouvrir doucement, et s'avancer vers le lit, un stylet à la main. Animé par le danger, il abat l'assassin d'un seul coup, en lui brisant le crâne, puis, ouvrant la fenêtre, précipita le cadavre et s'enfuit pendant que les meurtriers enterraient leur complice, qu'ils avaient pris pour la victime. La nuit étant obscure, le malheureux réussit à gagner le village. La gendarmerie prévenue accourut sur les lieux et put saisir les trois fils de l'hôtelier. Ils étaient les auteurs de la première attaque, et venaient d'achever d'enterrer leur père.

On lit dans *el Imparcial*, de Madrid, du 29 Mars: "Il paraît qu'à six heures et demie du matin, trois hommes ont pénétré dans la maison n. 3 de la rue de los Bordadores; l'un d'eux a feint d'être le porteur d'eau attitré; ils sont entrés dans l'appartement situé au deuxième étage, de D. Maria Antonia Roca de Togores, marquise de Sales. Au service de cette respectable dame étaient un ménage et une jeune fille. Ils ont été appréhendés au corps, fortement attachés et menacés de mort s'ils criaient.

"La comtesse a dû entendre du bruit; elle a jeté des cris lorsque les assassins sont entrés dans sa chambre; elle a été assassinée avec un énorme couteau que l'on a plongé dans sa gorge. Aussitôt les assassins ont enlevé tout ce qui se trouvait de valeurs; ils ont brisé des meubles, forcé une caisse en fer, et ils ont pu quitter la maison sans être vus. Un des domestiques qui était parvenu à se débarrasser de ses liens a répandu l'alarme, des agents de l'autorité sont accourus, et le juge d'instruction est venu s'établir dans l'appartement pour instruire.

"Les domestiques sont arrêtés provisoirement. Les bijoux de la défunte ont entièrement disparu ainsi que 3,000 piastres en métalliques et des titres de la Dette. On évalue tout ce qui a été volé à 4 millions de réaux.

"La Banque a été avisée immédiatement: en conséquence les titres soustraits ne pourront pas servir.

"Le juge M. Cortez instruit l'affaire; cinq personnes sont arrêtées; l'une d'elles est le frère de la jeune femme de chambre. Il s'était présenté à sept heures et demie du matin en disant à la concierge: il n'y a personne, ce qui signifiait qu'il avait frappé inutilement à la porte.

"L'enquête se poursuit activement, et on a lieu d'espérer que bientôt on aura des informations complètes sur cet horrible drame.

TUÉ PAR SA FEMME.—Depuis quelque temps vivait à Sacramento (Californie) un Russe nommé Aaron Turner, qui exerçait la profession de bijoutier et était généralement estimé. Il avait épousé, il y a peu d'années, une créole de la Nouvelle-Orléans, d'une dizaine d'années plus âgée que lui, veuve et mère de deux garçons dont l'aîné a aujourd'hui seize ans.

Ce mariage disproportionné eut le sort de la plupart des unions de ce genre, et il y a six mois, à la suite d'une querelle, les époux cessèrent de cohabiter ensemble. Dans ces derniers temps, Turner vendit son fonds, et le bruit se répandit qu'il se préparait à quitter la ville.

Jeudi, dans l'après-midi, il sortit en buggy avec une dame, et passa devant la résidence de sa femme, qui l'aperçut. C'était plus que n'en pouvait supporter le caractère ardent et jaloux de celle-ci. Vers le soir, elle sortit de la maison, et armée d'un long poignard, alla attendre le retour de son mari, rue Septième, auprès de l'écurie où elle savait qu'il devait remiser son buggy.

Turner revint vers la nuit. Au moment où il fut accosté par sa femme, plusieurs personnes qui se trouvaient non loin de là, assurent qu'elle le frappa alors sur la tête avec une bouteille. Il prit aussitôt la fuite; mais il glissa en arrivant à un endroit où le trottoir est fortement en pente. Avant qu'il n'ait eu le temps de se relever, sa femme qui l'avait suivi, le frappa d'un coup de poignard en pleine poitrine. Le malheureux ne poussa pas un cri; il expira presque instantanément.

Sa femme le secoua un moment pour l'obliger à se relever; mais quand elle vit qu'elle n'avait plus à ses pieds qu'une masse inerte, elle comprit les fatales conséquences de sa violence et se mit à pousser des cris déchirants.

On accourut aussitôt des hôtels voisins, et la foule se trouva bientôt si grande sur le trottoir, qui, en cet endroit, est soutenu par des piliers, qu'il se rompit, et qu'une quarantaine de personnes, peut-être, furent précipitées d'une hauteur de douze pieds environ. On compte une demi-douzaine de blessés, plus ou moins grièvement.

La femme Turner fut immédiatement arrêtée et conduite en prison, où elle est encore. C'est une femme de quarante ans; Turner était de dix ans plus jeune qu'elle. Depuis son arrestation, elle joue la folle et affecte de ne pas se souvenir de ce qui s'est passé. Elle a précédemment vécu à Sierra City, où une femme portant le même nom qu'elle a tué un homme d'un coup de couteau.

DÉCÈS.

A Montréal, le 19 mai, à l'âge de 1 an 3 mois et 13 jours, Marie-Louise-Ida-Georgina, fille de Edouard Dorion, agent collecteur de l'Opinion Publique.